

Le 5 juin 2025,

48^e Congrès de la Fédération APAJH
Le mouvement APAJH réuni en Congrès pour voter le Projet
Associatif 2025-2030

Dans une semaine, du 12 au 14 juin, se tiendra le 48^e Congrès de la Fédération APAJH, aux Salons de l'Aveyron (Paris-Bercy). Un moment annuel important pour les personnes accompagnées et leurs familles, les militants bénévoles et les professionnels. Trois jours de vie associative et d'échanges, particulièrement sur le Projet Associatif qui sera soumis au vote le samedi 14 juin.

Le 48^e Congrès de la Fédération APAJH sera l'aboutissement d'une dynamique initiée depuis deux ans : le travail autour du futur projet associatif fédéral. Groupe de travail, Projet Associatif 2025-2030, ateliers lors des Conférences de territoire et même lors du Congrès de 2024, de nombreuses occasions ont été créées pour que chacun puisse prendre part à la réflexion et apporter sa pierre à l'édifice pour créer ce futur texte fondateur.

Un texte fondateur pour réaffirmer nos valeurs et ancrer notre action dans le futur

Un projet associatif, c'est le socle commun qui affirme l'identité, les valeurs et les actions de tout mouvement. Plus de 60 ans après sa création, et alors que la société évolue, l'APAJH va réaffirmer ses engagements pour le droit des personnes en situation de handicap à travers ce texte boussole. Autodétermination, éthique et bientraitance, responsabilité sociale et transition écologique, ces thématiques développées par l'ensemble du réseau APAJH engagé et innovant seront inscrites dans ce Projet Associatif.

Militants, bénévoles, professionnels, personnes accompagnées, familles et proches aidants, partenaires : chacun a sa place et son engagement au sein de la Fédération APAJH, c'est pourquoi ce texte sera soumis au vote des congressistes après une dernière phase de travail collectif le jeudi 12 juin après-midi. Ces ateliers participatifs seront ouverts aux médias.

Un temps fort de la vie associative

Cette année encore, le Congrès mettra la focale sur la vie associative à travers la présentation des différents textes statutaires : rapport d'activité, rapport financier, rapport moral et d'orientation... et de tous les textes des différentes instances de la Fédération.

Des instances qui seront d'ailleurs renouvelées lors d'un vote le vendredi 13 juin.

A propos de la Fédération APAJH...

www.apajh.org

Créée en février 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) est une association reconnue d'utilité publique. C'est aussi la première association en France à considérer et accompagner tous les types de handicap : handicap moteur, handicap sensoriel – visuel ou auditif – handicap mental, psychique, cognitif (trouble du spectre de l'autisme, troubles Dys), polyhandicaps, ou les troubles de santé invalidants. Le mouvement APAJH compte 93 associations présentes en France métropolitaine et outre-mer. Les 700 établissements et services de l'APAJH proposent des solutions d'accompagnement aux enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, et des proches aidants. 14 000 salariés, des professionnels engagés, les accompagnent dans le respect de nos valeurs, à travers le diagnostic, l'éducation, l'insertion professionnelle, l'hébergement, le logement et les soins. 3 valeurs fondatrices guident l'action de l'APAJH : Laïcité – Citoyenneté – Solidarité